

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

Modification de la nomenclature de la bronchoscopie interventionnelle

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant la nomenclature de la bronchoscopie interventionnelle.

La nomenclature actuelle relative à la bronchoscopie interventionnelle ne reflète plus la réalité médicale. L'article concerné de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités doit être modifié.

Un ticket modérateur de 15 %, avec un maximum de 8,68 euros par prestation, des honoraires pour les prestations suivantes dispensées à des bénéficiaires non hospitalisés est prévu pour les numéros 471870, 471914 et 471936.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be